

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **7^e** jour du mois de **juillet** de l’an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

- Présences :**
- M. Philippe Pagé, maire
 - M. Pierre Bellerose, conseiller
 - M. Enzo Marceau, conseiller
 - Mme Christiane Bonneau, conseillère
 - M. Adrien Beaudoin, conseiller
 - M. Joël Nadeau, conseiller
 - Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2025-07-130

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le point 3.6 « Motion de remerciements à Mme Ginette Rodrigue pour ses trente (30) ans de service comme surveillante d’élèves à l’école primaire Christ-Roi » soit ajouté à l’ordre du jour.

QUE le point 4.6 « Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d’utilisation du sol, d’opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l’ensemble du territoire de Saint-Camille » soit ajouté à l’ordre du jour.

QUE l’ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1.** Adoption de l’ordre du jour
 - 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 3.1.** Adoption des comptes à payer – Juin 2025
 - 3.2.** Journal de facturation – Juin 2025
 - 3.3.** Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 3.4.** Dénonciation des compressions budgétaires de 7,8 M\$ au Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS)
 - 3.5.** Table de concertation des aînés des Sources – Demande de participation au calendrier offert aux personnes aînées de la MRC des Sources
 - 3.6.** *Motion de remerciements à Mme Ginette Rodrigue pour ses trente (30) ans de service comme surveillante d’élèves à l’école primaire Christ-Roi*
- 4. LÉGISLATION**

- 4.1. Adoption du Règlement 2025-05 relatif aux animaux
- 4.2. Adoption du Règlement 2025-06 relatif à la circulation et aux stationnements
- 4.3. Adoption du Règlement 2025-07 concernant les commerces et certaines activités économiques
- 4.4. Adoption du Règlement 2025-08 relatif aux nuisances
- 4.5. Adoption du Règlement 2025-09 concernant la paix et l'ordre dans les espaces publics
- 4.6. *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille*

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1. Octroi d'un contrat à S-Air pour finaliser la prévention incendie

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**

- 6.1. Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Services EXP inc. pour de la surveillance de travaux

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**

8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1. Liste des permis émis du mois de juin 2025

9. **LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**

10. **RAPPORT(S) DES COMITÉS**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

12. **CORRESPONDANCE**

- 12.1. Copie de la correspondance

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-07-131

1.2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. ROGER GIRARD

M. Girard questionne le conseil municipal sur la refonte des règlements d'urbanisme et le Règlement de contrôle intérimaire.

M. DONALD RAYMOND

M. Raymond questionne le conseil municipal sur le processus de consultation citoyenne pour l'aménagement du territoire, sur la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que sur le Règlement de contrôle intérimaire.

M. FRANÇOIS PINARD

M. Pinard questionne le conseil municipal sur le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de l'année 2024. Les questions portent sur les revenus de transfert et le montant du budget qui est alloué aux loisirs et à la culture.

3 Administration générale et financement

2025-07-132

3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2025

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 31 mai au 4 juillet 2025 au montant de cent cinquante-trois mille sept cent dix dollars et trente et un sous (153 710,31 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juin 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2025.

2025-07-133

3.3 Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est offert aux élus.es municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont offertes pour les élus.es lors de ce congrès;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise l'inscription de Mme Christiane Bonneau, Mme Martine Lanctôt et M. Philippe Pagé au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 25 au 27 septembre 2025, à Québec.

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'inscription des membres du conseil.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sous la présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

3.4 Dénonciation des compressions budgétaires de 7,8 M\$ au Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) se voit imposer une coupure budgétaire de 7,8 M\$ pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE cette coupure affectera directement les élèves, les familles et les professionnels du milieu scolaire de la MRC des Sources, territoire déjà fragilisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources figure parmi les trois territoires les plus défavorisés du Québec, avec près d'une famille sur quatre vivant sous le seuil de faible revenu (Statistique Québec);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ces compressions sont déjà observables :

- Déplacements d'élèves à besoin particulier;
- Perte de ressources professionnelles essentielles (orthopédagogues, psychoéducateurs, TES, etc.);
- Menace au maintien des services parascolaires;
- Augmentation du risque de décrochage scolaire;
- Affaiblissement du lien école-famille et de la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes affectent un milieu où :

- 43,4 % des enfants de maternelle 5 ans présentent des vulnérabilités dans au moins un domaine de développement;
- 20 % des élèves de l'école secondaire de l'Escale sont absents plus de 10 % du temps scolaire;
- 60,3 % de la population n'atteint pas le niveau 3 en littératie;
- L'école est souvent la seule structure stable encore debout pour soutenir les jeunes et les familles;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services éducatifs de base, de l'aide alimentaire scolaire et des ressources professionnelles sont cruciaux pour briser le cycle de la pauvreté et favoriser la réussite des jeunes;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dénonce fermement les compressions de 7,8 M\$ imposées au CSSDS.

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du premier ministre, M. François Legault, et du ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville :

- D'annuler immédiatement cette coupure;
- De garantir qu'aucune ressource directe aux élèves ne soit supprimée;
- De créer un fonds spécial de soutien aux centres de services scolaire desservant des MRC à faibles revenus;

- D'ouvrir une table de travail urgente avec les concertations locales intersectorielles pour discuter du maintien des services essentiels dans la MRC des Sources.

QUE la Municipalité sollicite l'appui formel de la MRC des Sources ainsi que de chacune des municipalités du territoire de la MRC des Sources pour soutenir ces demandes auprès du gouvernement du Québec.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, au député de Richmond, M. André Bachand, à la MRC des Sources ainsi qu'aux municipalités de son territoire.

ADOPTÉE

2025-07-135

3.5 Table de concertation des aînés des Sources – Demande de participation au calendrier offert aux personnes aînées de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2026 du répertoire des activités et services offerts aux personnes aînées de la MRC des Sources pour un montant de cent quarante dollars (140 \$).

ADOPTÉE

2025-07-136

3.6 Motion de remerciements à Mme Ginette Rodrigue pour ses trente (30) ans de service comme surveillante d'élèves à l'école primaire Christ-Roi

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Rodrigue a occupé la fonction de surveillante d'élèves à l'école primaire Christ-Roi pendant trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rodrigue a annoncé sa retraite à la fin de l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier Mme Ginette Rodrigue pour le travail accompli auprès de nos enfants durant toutes ces années;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille remercie Mme Ginette Rodrigue pour ses trente (30) années de service à l'école primaire Christ-Roi.

QUE le conseil municipal souhaite une belle continuité et une merveilleuse retraite à Mme Rodrigue.

QUE le conseil municipal remercie Mme Ginette Rodrigue pour s'être occupée de nos enfants durant toutes ces années.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2025-07-137

4.1 Adoption du Règlement 2025-05 relatif aux animaux

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le Règlement 2014-03 relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2025-05 relatif aux animaux tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2025-07-138

4.2 Adoption du Règlement 2025-06 relatif à la circulation et aux stationnements

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le Règlement 2014-04 relatif à la circulation et aux stationnements;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2025-06 relatif à la circulation et aux stationnements tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2025-07-139

4.3 Adoption du Règlement 2025-07 concernant les commerces et certaines activités économiques

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le Règlement 2015-01 concernant les commerces et activités économiques;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2025-07 concernant les commerces et certaines activités économiques tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2025-07-140

4.4 Adoption du Règlement 2025-08 relatif aux nuisances

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le Règlement 2014-06 relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2025-08 relatif aux nuisances tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2025-07-141

4.5 Adoption du Règlement 2025-09 concernant la paix et l'ordre dans les espaces publics

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge le Règlement 2023-09 modifiant le Règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2025-09 concernant la paix et l'ordre dans les espaces publics tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

4.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Enzo Marceau** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-142

5.1 Octroi d'un contrat à S-Air pour finaliser la prévention incendie

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie prévoit que la Municipalité doit faire la prévention incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la prévention des risques élevés doit être faite par des préventionnistes détenant cette certification;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à l'entreprise S-Air pour terminer la prévention incendie sur le territoire;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate l'entreprise S-Air pour finaliser la prévention incendie sur son territoire.

QUE les frais pour mandat soient sous forme de banque d'heures pour un maximum de dix mille dollars (10 000 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2025-07-143

6.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Services EXP inc. pour de la surveillance de travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera au remplacement de ponceaux dans le 2^e et 3^e rang ainsi que dans le rang 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être accompagnée d'ingénieur pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de l'entreprise Les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont possibles grâce à la subvention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Joël Nadeau***

Il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité mandate Les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux de remplacement des ponceaux.

QUE le mandat soit sous forme de banque d’heures pour un maximum de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois de juin 2025.

9 LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET

10 RAPPORT(S) DES COMITÉS

Aucun rapport de comité n’est déposé à cette séance.

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. FRANÇOIS PINARD

M. Pinard questionne sur les travaux de remplacement de ponceaux ainsi que des coûts qui en découlent.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-07-144

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyer par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

PROJET